Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X06-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange

Absent excusé :

- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : M. RICHY Jean-Claude

Convocation : 1er octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 9 novembre 2026

N°2026/X/06

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU HANGAR SIS 11 RUE DES FONTAINES A L'ASSOCIATION DES JEUNES

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

L'association des jeunes et de la culture de Saint Georges sur Loire a sollicité la Commune pour disposer d'un local afin d'y entreposer des cartons, dans le but de relancer l'animation « Tout en Karton ». Le hangar situé 11 rue des Fontaines étant inoccupé et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU ne pouvant être réalisée dans l'immédiat, faute de propriété sur l'emprise globale du projet, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition, à titre gracieux et précaire, à compter du 1er novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X06-DE

Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Décide de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux du hangar sis 11 rue des Fontaines avec l'association des jeunes et de la culture de Saint Georges sur Loire à compter du 1er novembre 2026.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RICHY